



GUIDER L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX AU TRAVAIL

POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE ET PRODUCTIVE

Certains sujets sont l'objet d'interprétation d'un individu à l'autre. Voici quelques éléments à discuter avec vos employés pour prévenir des dérapages potentiels.

Quels sont les sujets confidentiels que vous ne souhaitez pas voir partager sur les médias sociaux ? (ex. : vos stratégies de vente)

Quels sont les sujets sensibles qu'il est souhaitable de ne pas aborder pour éviter de se mettre en fâcheuse position avec des clients? (ex. : la religion)

Les employés peuvent-ils utiliser le logo de l'entreprise ou son matériel (rapports, brochures, photos, graphiques, etc.) sur les médias sociaux sans que les dirigeants soient au courant?

Y a-t-il des règles encadrant l'exercice de vos activités que les employés doivent garder en tête lorsqu'ils interviennent sur les médias sociaux? (ex. : code d'éthique)

Dans quelle mesure vos employés peuvent-ils utiliser les médias sociaux au travail? (selon le poste, pour quelle durée, à quelles fins, etc.)

Y a-t-il des conflits d'intérêts potentiels que l'on souhaite éviter? (ex. : critiquer un client ou un bailleur de fonds)

